

Formation

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Que va devenir la maison ? Comment assurer l'équité entre nos enfants ? Comment passer le relai en douceur ? Comment trouver un·e repreneur·se et savoir si c'est la bonne personne ?

Dates :

Mercredi 2 octobre, mardi 17 octobre et jeudi 14 novembre 2024, de 9h30 à 17h30

Lieu :

Bar-le-Duc (Meuse)

Intervenant·e·s

Delphine Guilhot, sociologue et formatrice transmission, Ariane Walaszek et Romane Roosz, accompagnatrices à la transmission et formatrices à l'ARDEAR Grand Est, juriste d'une Chambre d'agriculture, animatrice à Terre de Liens Lorraine

Programme :

Jour 1 - Mercredi 2 octobre 2024

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme

Jour 2 - Mardi 17 octobre 2024

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Témoignages de cédant·e·s et de repreneur·se·s

Jour 3 - Jeudi 14 octobre 2024

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources et les aides
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...)

Contact :

Romane Roosz, responsable de stage
Tél : 07 87 74 77 10
Mail : romane.roosz@ardeargrandest.fr
Adresse postale : Chambre d'agriculture
17 rue André Vitu
88026 Epinal



“

Cette formation m'a permis de savoir par où commencer et de me lancer dans les démarches

”

D, paysan en Haute-Marne

Informations pratiques :

- **Public :** Tous·te·s les futur·e·s cédant·e·s, quel que soit votre état d'avancement. La présence des conjoint·e·s et/ou associé·e·s est vivement conseillée. La présence du/de la repreneur·e (s'il/elle est déjà identifié·e) est conseillée le 3e jour.

- **Pré-requis :** Aucun

- **Frais pédagogiques :** 1 140€, dont à votre charge :

Stagiaire éligible vivea : 300€

Stagiaire non éligible vivea, adhérent·e à l'ARDEAR : 300€

Stagiaire non éligible vivea, non adhérent·e à l'ARDEAR : 1 140€

“
90% de nos
stagiaires sont
entièrement
satisfait·e·s de notre
offre de formation
”

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter.

En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef·fe·s d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation).

- **Autres coûts à prévoir :** Repas à la charge du/de la stagiaire 
- **Méthodes pédagogiques :** Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- **Mode de validation :** Délivrance d'une attestation de formation
- **Lieu :** Bar-le-Duc 55000
- **Conditions générales de service et règlement sur :**

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf

Consignes sanitaires : Concernant les conditions sanitaires d'accès, pour cette salle/ce lieu, le respect des gestes barrières sera suffisant



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant [ICI](#).

Stage limité à 10 personnes.

Formation à l'initiative de : En partenariat avec : Avec le soutien financier de :

